

À l'issue du CSA-SD de replis du 03 mars 2023,

**Les écoles concernées par une mesure de fermeture d'une classe sont :**

E.P. ABREST  
E.P. ARFEUILLES  
E.P. AUTRY-ISSARDS  
E.E. BEAULON  
E.E. BRESSOLLES  
CÉRILLY  
E.P. CHAMBLET  
E.P. CHARMEIL  
E.P. CHASSENARD  
RPI CHAVROCHES/CINDRÉ/TRETEAU  
E.M. COSNE-D'ALLIER  
E.P. DÉSERTINES ELSA TRIOLET – LOUIS ARAGON  
E.P. ÉTROUSSAT  
RPI HAUT BOCAGE LOUROUX-HODEMENT/HÉRISSON/VENAS  
E.M. HURIEL  
RPI LE BRETHON/LE VILHAIN  
E.P. LE BREUIL  
E.P. MARCILLAT EN COMBRAILLE  
E.P. MEAULNE-VITRAY  
E.P. MOLINET  
E.M. MONTLUÇON PAULINE KERGOMARD (*avant fermeture*)  
E.M. MONTLUÇON LOUISE MICHEL  
E.E. MONTLUÇON ANATOLE FRANCE (*avant fermeture*)  
E.P. MONTMARSAULT PIERRE ET MARIE CURIE  
E.M. MOULINS JEU DE PAUME  
E.M. SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS SUZANNE TERRET  
RPI SAINT-POURÇAIN-SUR-BESBRE/VAUMAS  
E.M. SAINT-YORRE JACQUES BREL  
E.E. SOUVIGNY COMMANDANT COUSTEAU  
E.P./E.E THIEL-SUR-ACOLIN (*après fusion*)  
E.E. VICHY PAUL BERT  
E.E. VICHY JACQUES LAURENT  
E.M. YZEURE LES BATAILLOTS  
E.P. YZEURE LES CLADETS

**Soient 34 fermetures de classe maintenues.**

*Les communes rurales concernées par plusieurs études ne verront qu'une seule fermeture avoir lieu sur l'ensemble des écoles visées.*

**Les écoles suivantes ne sont plus concernées par une suppression de classe :**

RPI ARRONNES/LA CHAPPELLE  
E.P. AUROUER  
E.P. BILLY  
RPI CHAPPES/CHAVENON/MURAT  
E.P. COMMENTRY SIMONE VEIL  
E.P. CUSSET JEAN GIRAUDOUX REP  
E.M. DIOU

E.M. DOMÉRAT FRANÇOISE DOLTO  
E.E. DOMPIERRE-SUR-BESBRE SOURCE LIBRE  
E.P. DOYET LAMARTINE  
E.P. DURDAT-LAREQUILLE  
RPI E.E. HAUT BOCAGE MAILLET/GIVARLAIS/NASSIGNY/REUGNY  
RPI ISSERPENT/SAINT-CHRISTOPHE/SAINT-ÉTIENNE-DE-VICQ  
RPI JENZAT/SAINT-GERMAIN-DE-SALLES  
RPI LA PETITE MARCHÉ/MAZIRAT/TERJAT  
E.P. LE DONJON MARLÈNE JOBERT  
RPI LORIGES/MARCENAT/PARAY-SOUS-BRIAILLES  
E.P. MARIOL  
E.P. MONTBEUGNY  
RPI QUINSSAINES/SAINT-MARTINIEN  
RPI SAINT-LÉON/SORBIER  
E.P. SAINT-MENOUX  
E.P. THEILLET-ARGENTY  
RPI TRÉZELLES/VARENNES-SUR-TÈCHE

Les écoles suivantes sont concernées par une ouverture de classe :

E.M. MONTLUÇON MARX DORMOY  
E.E. MOULINS LEONARD DE VINCI  
E.P. VICHY SÉVIGNÉ ET LAFAYE

Soient seulement 3 ouvertures actées à ce jour, malgré nos remontées de besoins supplémentaires.

**Les postes ASH suivants seront fermés :**

SESSAD MOULINS ÉMILE GUILLAUMIN	0,5
SESSAD MONTLUÇON JULES FERRY	0,5
SESSAD CUSSET ENFANTS SOURDS	1

**Soient 2 ETP fermés.**

L'administration a donc acté, lors de ce CSA-SD, la fermeture de 36 postes et l'ouverture de 3 postes, pour un différentiel de 33 postes. Une fois les 29 postes réclamés par le Ministère rendus, il restera une marge de 4 postes pour le département.

Toutefois, les écoles suivantes bénéficieront d'une attention particulière sur l'évolution de leurs effectifs :

E.M. MOULINS LES COQUELICOTS  
E.P. HAUTRIVE  
E.P. VILLEFRANCHE D'ALLIER

Enfin, ces écoles recevront les classes suivantes, suite à la réorganisation des écoles voulue par la Mairie de Montluçon (fermetures E.M. PAULINE KERGOMARD, E.E. ANATOLE FRANCE) :

E.M. MONTLUCON PAUL FORT	1
E.M. MONTLUCON JEAN GIONO	1
E.E. MONTLUCON BALZAC	2
E.E. MONTLUCON JULES FERRY	2

**Ce au détriment de l'École Publique dans le quartier du Diénot.**